

PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTIER DÉVIATION DE CHÉMERY

CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE
DU 14 DÉCEMBRE 2017 AU 31 JANVIER 2018

Organisée par arrêté du Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, elle se tient du 14 décembre 2017 au 31 janvier 2018.

Cette concertation a un **triple objectif** :

- ▶ **Inform**er le public sur le projet de déviation et la démarche d'étude
- ▶ **Recueillir** l'avis du public
- ▶ **Établir un dialogue** entre les usagers, les riverains et le Conseil départemental, afin d'enrichir le projet

Elle doit **explicit**er les enjeux :

- ▶ D'une part **les enjeux locaux** : sécuriser la traversée de Chémery, diminuer les nuisances en centre-bourg afin notamment d'améliorer le cadre de vie des Chémérois
- ▶ D'autre part **les enjeux départementaux**, voire interdépartementaux : renforcer la RD 956, axe routier structurant du département entre l'A10 et l'A85 reliant les pôles économiques de Blois, Contres et de la Vallée du Cher; servir de vecteur au développement touristique sur tout le sud du département

La déviation de Chémery s'inscrit pleinement dans la logique des aménagements déjà réalisés (déviations de Contres et Cellettes), en cours (secteur de Cap' Ciné) ou à venir (Patte d'Oie, déviation de Cormeray, créneaux de dépassement).



Vue aérienne de Chémery et tracé envisagé du projet de déviation

L'INFORMATION AU PUBLIC

- ▶ Communiqué de presse aux organes locaux
- ▶ Réunion publique à Chémery le 14 décembre 2017
- ▶ Mise à disposition du présent dossier de concertation sur le site internet du Département : www.departement41.fr
- ▶ Mise à disposition du public du dossier de concertation à l'Hôtel du Département de Loir-et-Cher et à la mairie de Chémery

Le public pourra faire connaître ses observations au Conseil départemental de Loir-et-Cher durant toute la durée de la concertation :

- ▶ En s'exprimant lors de la réunion publique du 14 décembre
- ▶ En les consignant sur les registres accompagnant les expositions évoquées ci-dessus et ouverts à l'Hôtel du Département de Loir-et-Cher et à la mairie de Chémery
- ▶ En les adressant par écrit au Département de Loir-et-Cher – Hôtel du Département – Direction des Routes – Place de la République – 41020 BLOIS Cedex
- ▶ En les formulant dans l'espace dédié à cet effet sur le site internet du Conseil départemental : www.departement41.fr

Un bilan sera établi à l'issue de la concertation. Il permettra de valider et/ou de faire évoluer le projet après prise en considération des remarques des citoyens qui se seront exprimés.